



Section du Gard

Mardi 29 janvier 2013,

Déclaration liminaire

La rentrée 2013 marque le retour de l'Éducation dans les priorités de nos dirigeants et dans l'opinion publique. Sur le terrain, la réalité est plus mitigée. Certes la DGH globale est à la hausse, certes nous sentons moins d'inquiétudes de la part de nos collègues dans la salle des professeurs, mais le tableau est loin d'être idéal.

Le constat est en demi-teinte, d'abord parce qu'après 5 ans de casse et de suppressions massives de postes, le chantier à entreprendre est énorme et les moyens alloués beaucoup trop modestes par rapport aux besoins et aux attentes du métier.

Ensuite, si la volonté de nos dirigeants a changé, les contraintes de leurs prédécesseurs et leurs normes drastiques (notamment pour l'ouverture de classe) sont toujours en place. En d'autres termes, s'il est facile de fermer une classe, il est beaucoup plus difficile d'en obtenir l'ouverture de nouvelles.

Sur un plan départemental, l'impact des moyens supplémentaires sur les DGH des établissements est souvent lissé par la baisse des effectifs notamment en 6^{ème} et en 5^{ème}. Cela entraîne des suppressions de classes qui risquent de se poursuivre l'année prochaine et peut-être même l'année d'après en 4^{ème} et 3^{ème}. Ses nouvelles fermetures s'ajoutent aux précédentes et brouillent le message que nos dirigeants essaient de nous faire passer.

Dans les établissements, les fermetures de section se poursuivent malgré une DGH globale à la hausse.

Comprenez-nous bien M. le Directeur Académique nous ne sommes pas des banquiers ou des hommes d'affaires. Pour nous, les statistiques ou les chiffres n'ont de valeurs que s'ils se traduisent par une amélioration concrète des conditions de travail de nos collègues sur le terrain.

L'UNSA Éducation a bien pris note de vos priorités, mais s'étonne du caractère général des documents que vous nous avez fait parvenir. Ils entraînent de nombreuses questions sans donner aucun élément technique pour y répondre.

Ainsi, vous nous parlez du redéploiement des moyens dans les ECLAIR : mais de combien de moyens s'agit-il ? De quelle nature sont ces moyens ? Vers quels autres établissements seraient-ils redéployés ?

En ce qui concerne l'accompagnement des collèges de Beaucaire, en quoi cela consiste-t-il ? Avec quels moyens ? A ce propos, des assistants pédagogiques seront-ils nommés ? Il serait d'ailleurs intéressant de faire le point sur la question des assistants pédagogiques au niveau du département.

Enfin nos dernières questions porteront sur l'accompagnement dans la réalisation des objectifs du projet académique.

D'abord de quel projet académique s'agit-il (le nouveau ou l'ancien) ? Sur quels critères les établissements bénéficient-ils de cet accompagnement ?

Pour la politique des langues : combien de moyens y sont consacrés ? Ces moyens sont-ils fléchés dans les établissements ? Tous les collèges sont-ils informés ?

Les mêmes questions se posent pour la politique culturelle.

M. le Directeur, Mesdames et messieurs, merci de votre attention.